

**Demande de remboursement des salaires maintenus  
pour l'exercice des fonctions de défenseur syndical**

Articles L.1453-5, L.1453-6, D.1453-2-10 et D.1453-2-11 du code du travail - Arrêté du 25 octobre 2017  
relatif aux modalités de remboursement et d'indemnisation liées à l'activité de défenseur syndical

**EMPLOYEUR**

N° SIRET :

Dénomination sociale :

Il s'agit d'une première demande ou d'un changement de situation ou de coordonnées

**Adresse de  
l'établissement**

Numéro :  Rue ou voie :

Complément d'adresse :

Code postal :  Commune :

**Choix du canal  
de  
communication**

Courrier électronique :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration.  
Aucun document papier ne sera adressé par voie postale.

Courrier postal.

Je souhaite recevoir les documents transmis en cours d'instruction par l'administration par courrier postal.

J'atteste relever des dispositions de l'article L.1453-5 du code du travail (établissement d'au moins onze salariés)

**DEMANDE LE REMBOURSEMENT DU SALAIRE, AVANTAGES ET CHARGES  
AU TITRE DU MOIS  /  (MOIS/ANNÉE) DE :**

Mme  M. Nom de naissance :  Nom d'usage :

Prénom :  Date de naissance :  Pays de naissance :

*Si France* Département de naissance :  Commune de naissance :

Concerner un défenseur syndical, dans la limite de 10 heures par mois tel que prévu à l'article L.1453-5 du code du travail, qui s'est absenté de l'entreprise pendant  heures.

Montant du salaire  
maintenu (A)\*

€

Montant des avantages  
maintenus (B)\*

€

Charges sociales  
correspondantes (C)\*

€

Montant total du salaire  
maintenu à rembourser (A+B+C)\*

€

\* Indiquez uniquement des nombres entiers.

**Je suis informé(e) des dispositions de l'article 441-7 du code pénal qui prévoit [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »**

**Je reconnais avoir pris connaissance de la notice n° 52245#03 associée au présent formulaire : <https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=52245&cerfaFormulaire=15856>.**

Fait à :  le

Signature et cachet de l'entreprise  
Nom et qualité du signataire

Actuellement inscrit(e) sur la liste de la région :  Par arrêté du :

Atteste ne pas avoir fait une demande de remboursement des salaires maintenus pour l'exercice des fonctions de défenseur syndical.

**Je suis informé(e) des dispositions de l'article 441-7 du code pénal qui prévoit [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »**

Contreasing du défenseur syndical sus mentionné le